

RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 16 janvier 2023

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2023
SQUELETTE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte fortement marqué par les perturbations des échanges internationaux, la flambée des prix de l'énergie, les menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation avec l'enlèvement de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte, les incertitudes sont fortes quant aux multiples conséquences de la crise énergétique et de l'inflation sur les budgets locaux. Par ailleurs, les mesures 2022 de revalorisation de 8,5% de 4 %, de revalorisation du point d'indice, d'extension du plan Ségur de la santé et de revalorisation des salaires d'aides à domicile pèsent en année plaine sur les charges départementales 2023.

Par ailleurs, le double actualité budgétaire avec le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLFPP) 2023-2027 suscite des interrogations fortes des collectivités territoriales.

Le Projet de Loi de Finances, avec la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée par Entreprises (CVAE), les Départements de voir attribuer une nouvelle fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de plus, compte tenu du refus du Gouvernement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas indexée sur l'inflation. La DGF enregistrera une augmentation de 300 M€ mais uniquement en faveur des communes.

En outre, le Gouvernement a supprimé l'article relatif à l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Toutefois, il convient d'être vigilant car l'intention du Gouvernement est bien de maintenir ce dispositif dans la loi de programmation des finances publiques. Ces nouvelles contraintes demanderont un effort supplémentaire aux collectivités à l'heure où, inflation oblige, elles sont moins que jamais maîtresses de l'évolution de leurs dépenses.

L'objectif du Département sera de faire face à la croissance de charges pérennes avec une inertie quant aux évolutions des recettes dont la quasi-totalité est désormais contrainte à la dynamique économique.

Conformément aux orientations budgétaires, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2023 placé sous le signe de la vigilance, effectif et ambitieux dans l'accomplissement de ses missions de solidarité fiscales et territoriales :

- en s'engageant à exercer pleinement ses responsabilités sociales et solidaires : le Département sera présent au quotidien au plus près des plus jeunes et des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragiles ou en situation de précarité ;
- en mettant tout en œuvre pour faire face aux dépenses supplémentaires : hausses des prix de l'énergie, revalorisations salariales, dettes de fonctionnement aux villages, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- en menant une politique d'investissements fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et l'attractivité de son territoire ;

BUDGET

Budget Primitif 2023

1 DOCUMENT Publié le 15 juin 2023



Budget Primitif 2023

PDF - 2.08 Mo



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36